



PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Nouméa, le

07 AOUT 2007

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

N° 6034-2-~~3315~~DRN/BEI/A.G.Cij

Le Directeur,

à

Lot 30 et 31 -Boghen
98 870 BOURAIL

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Projet d'élevage porcin

Ref : votre dossier de déclaration en date du 24 juillet 2007

Pj : 1 avis n° 6034-2-~~3315~~DRN/BIC/AGC du 27 décembre 2006

Monsieur,

Par transmission visée en référence, vous m'avez communiqué un dossier de déclaration d'un élevage de porcs qui se situera sur le lot 30 et 31 à Boghen, commune de Bourail.

Après examen du dossier de déclaration, il s'avère que celui-ci n'est pas conforme aux exigences de la réglementation, notamment au regard des dispositions des articles 27 et 28 de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (caractère complet de la déclaration).

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de déclaration en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint.

Votre dossier est suivi par _____ inspecteur des installations classées au bureau des installations classées (BEI) / direction de l'environnement (téléphone : 24.35.06), qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le directeur de l'environnement,

Christophe OBLED

V. MARY



PROVINCE SUD
NOUVELLE CALÉDONIE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE
L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DOSSIER
DE DECLARATION**

N° 6034 - 2 - 3325/DENV/BEI

Nouméa, le 31/07/07

AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

DOSSIER CONCERNANT :

DEMANDEUR :

Date de réception du dossier : 15 décembre 2006

Réf. : Arrivée DENV sous le n° 4266 le 24/07/07
transmis à IIC le 27/07/07

Adresse postale : Lot 30 - 31 BOGHEN

Adresse du site : Lot 30 - 31 BOGHEN

Téléphone : Fax : Ridet 15479.001

Commune : BOURAIL Zone PUD : Préciser

| CONTENU DE LA DECLARATION | OBSERVATIONS |
|--|---|
| 1. La déclaration de l'exploitant | Si bâtiments construits après juillet 2006, fournir le récépissé de dépôt de permis de construire |
| 2. Nature et volume des activités | Ok |
| 3. Rubriques de Classement | Préciser |
| 4. plan de situation portant sur une distance de 100 m de l'installation | Fournir un plan au 1/25 000 ou au 1/10 000 lisible avec une échelle et les légendes de l'ensembles des installations et des bâtiments |
| 5. Plan au 1/200 portant sur une distance de 35 m de l'installation | Le plan fourni ne correspond pas à ce qui est demandé. Fournir un plan au 1/200 accompagné de légendes et de descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation jusqu'à 35 m au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et égout. |
| • description des dispositions matérielles de l'installation | Où va l'eau de pluie... |
| • affectation des constructions avoisinantes | Indiquer sur le plan les constructions avoisinantes (habitation sur l'exploitation, habitation de tiers...). |
| • affectation des terrains avoisinants | Indiquer sur le plan les terrains avoisinants et les parcelles servant à l'épandage (les situer par rapport à l'exploitation) |
| • les points d'eau | Indiquer les points d'eau sur le plan |
| • les canaux | ok |
| • les cours d'eau | Préciser présence ou pas. |
| • les égouts | Préciser présence ou pas. |
| 6. Mode et conditions d'utilisation de l'eau | Préciser |
| 7. Mode et conditions d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires | ok |
| 8. Mode et conditions d'épuration et d'évacuation des émanations de toute nature | Préciser le rythme d'épandage |
| 9. Mode et conditions d'élimination des déchets et résidus de l'exploitation | ok |
| 10. Dispositifs prévus en cas de sinistre | A préciser l'emplacement de l'extincteur |

Dossier déclaré :

Complet

Incomplet

Toute correspondance officielle doit être adressée sous forme impersonnelle

BP 3718 • 98 846 NOUMEA CEDEX • Tél : 24 32 55

RIDET n° 201 731.006